

COMMUNIQUE DE PRESSE

12 janvier 2009

LE PRESIDENT DE LA FENACEREM APPELLE A LA MUTUALISATION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

A l'heure où tous les acteurs de la branche de l'électrodomestique et du multimédia doivent faire face à une situation économique particulièrement difficile, le Président de la FENACEREM, Christian COUVREUR, invite tous les chefs d'entreprises à favoriser leur compétitivité et leur professionnalisme en développant l'accueil de jeunes professionnels spécialistes de la vente et du service formés, par la voie de l'apprentissage, dans les CFA gérés par la profession, en l'occurrence ceux du RESEAU DUCRETET : *« Les dirigeants doivent relever les défis de leur profession qui est en mutation permanente. La donne évolue très rapidement sur tous les plans, marché, économie, technologie mais aussi démographie. La moyenne d'âge des chefs d'entreprises, notamment dans les TPE/PME, est particulièrement élevée. Il est vital de trouver des moyens efficaces pour assurer la relève, c'est une préoccupation majeure des directions des groupements. C'est pourquoi l'intégration de jeunes professionnels, bien formés à nos métiers, rompus aux nouvelles technologies est une chance ».*

Face à ces enjeux, Christian COUVREUR souligne le caractère stratégique de la constitution d'une pépinière d'apprentis directement employables et évolutifs et il salue le travail accompli depuis 16 ans par le conseil d'administration du RESEAU DUCRETET où siège la FENACEREM qui a réussi à développer une solution de grande qualité permettant de former plus de 500 jeunes/an, vendeurs et techniciens, du niveau BAC+1 à BAC+3 : *« Ce qui a été fait est exceptionnel, très peu de branches professionnelles disposent d'un outil aussi efficace que le nôtre, nous pouvons en être fiers. Il est, en effet, très rare de trouver un dispositif de formation initiale totalement maîtrisé par les professionnels qui en assurent la gestion, tant économique que pédagogique. Les résultats sont excellents, l'insertion est quasi totale et le taux de satisfaction des chefs d'entreprises dépasse 90% ».*

Le Président de la FENACEREM poursuit en regrettant les décisions de certains chefs d'entreprises dans l'affectation de leur taxe d'apprentissage : *« certains chefs d'entreprises versent leur taxe à des collèges ou des lycées qui, par ailleurs, sont déjà financés à 100% par l'Etat. Un CFA DUCRETET ne perçoit, quant à lui, que 12% de subventions publiques ! Il est grand temps que chaque patron prenne conscience des enjeux et affecte sa taxe aux CFA qui forment nos futurs collaborateurs et repreneurs d'entreprises ».*

Menacés par la baisse significative des ressources issues des Conseils Régionaux, les CFA du RESEAU DUCRETET doivent rechercher eux-mêmes 88% de leur financement en sollicitant la taxe d'apprentissage et les fonds de la professionnalisation. Sur ce point, Christian COUVREUR explique que chaque apprenti accueilli chez un adhérent de groupement génère près de 7000 € de déficit pour le CFA : *« plus de 50% des apprentis des CFA du RESEAU sont accueillis par des TPE/PME. Compte tenu qu'elles ne disposent chacune que de quelques centaines d'euros de taxe pour financer une formation dont le coût dépasse 8000€, le seul modèle économique viable est celui de la mutualisation. Il faut collecter la taxe d'une vingtaine de petites entreprises pour assurer le financement de la formation d'un apprenti. Vous comprenez pourquoi il est vital de nous mobiliser enfin pour assurer la pérennité des CFA du RESEAU DUCRETET ».*

Contact : Jacques CRESCENZO

